



CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens actifs de la commune de Surpierre sont convoqués en assemblée communale ordinaire **le lundi 12 décembre 2022, à 19h30 à la grande salle de Surpierre.**

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 octobre 2022 ;
- 2 Planification financière ;
- 3 Budget 2023 de la commune de Surpierre :
 - 3.1 Budget de fonctionnement ;
 - 3.2 Budget des investissements :
 - 3.2.1 Déchetterie - Gestinergie 4.0 (modernisation de la recharge des cartes) / **CHF 68'000.- TTC ;**
 - 3.2.2 Auberge communale à Villeneuve – cuisine dans l'appartement et remplacement de quelques fenêtres du bâtiment / **CHF 48'000.- TTC ;**
 - 3.2.3 Route - réfection du trottoir sis à la Route de la Laiterie à Surpierre / **CHF 50'000.- TTC ;**
 - 3.2.4 Epuration - adaptation des collecteurs communaux d'eaux usées pour les nouvelles constructions sises à la Route de Lucens 55-57 / 73-79 (secteur Villeneuve) et l'anticipation de la mise en séparatif du secteur / **CHF 40'000.- TTC;**
 - 3.2.5 Aménagement du territoire – élaboration du PAD Le Pomme / **CHF 25'000.- TTC ;**
 - 3.2.6 Environnement - revitalisation du ruisseau des Contens (secteur Cheiry) et création de gouilles / **CHF 27'500.- TTC ;**
 - 3.2.7 Aménagement du territoire – Valtraloc (ensemble du territoire) / **CHF 55'000.- TTC ;**
 - 3.2.8 Auberge communale à Cheiry – installation d'une chambre froide & congélation / **CHF 45'000.- TTC ;**
 - 3.2.9 Eau potable - suppression de la conduite de distribution d'eau potable sise à la Route de Lucens 81 à 97 (secteur Villeneuve) / **CHF 45'000.- TTC.**
 - 3.3 Approbation du budget 2023 de fonctionnement et des investissements dans sa globalité.

- 4 Règlement communal concernant le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour ;
- 5 Informations & divers.

Le Conseil communal

Nota bene :

Le procès-verbal de l'assemblée du 24.10.2022 ne sera pas lu, il est à disposition au bureau communal (version papier, imprimée).

Quant au budget 2023 (fonctionnement + investissements), il peut être consulté 10 jours avant l'assemblée durant les horaires d'ouverture du bureau, soit le lundi de 18h à 20h, le mardi de 13h30 à 15h et le jeudi de 9h à 11h.

Les documents précités sont également publiés sur notre site internet www.surpierre-fr.ch.